

Compte rendu du conseil municipal du 2 février 2018

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Michèle PEYRON, Catherine TOUZET, Martine VIALLET, MM. Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Christian BUFFET, Pierre FAURE.

Absents : Jean-Louis DURSAPT (pouvoir donné à Christian BUFFET), Daniel OPRANDI (pouvoir donné à Mickaël BLACHON).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21h00.

Louis BESSON est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ Convention entre la commune et Mme Audrey HOCH concernant les activités théâtre

Madame le Maire indique qu'il n'a pas été possible de reconduire la convention qui permettait l'intervention de Mme Pascaline GRANJEAN, celle-ci ayant souhaité ne pas la renouveler. Elle annonce qu'une autre personne a été trouvée, Mme Audrey HOCH, auto-entrepreneuse libérale, et que ses interventions s'inscriront dans le cadre des temps d'activités périscolaires et se dérouleront, sauf situation particulière, chaque mardi scolaire de 15h30 à 17h30 du 6 février au 12 juin de cette année, le coût par intervention de deux heures étant de 90 €.

Le conseil municipal approuve alors à l'unanimité les termes de la convention correspondante et autorise madame le Maire à la signer.

2/ Avenant à la convention entre la commune et la SARL Cap Oxygène

Madame le Maire rappelle que, lors de sa séance du 14 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé la convention entre la commune et la SARL Cap Oxygène pour des séances ludiques de fit kids « initiation au fitness pour les enfants ». Les interventions devaient se dérouler de 15h30 à 16h15 et de 16h15 à 17h00 les jeudis 11, 18 et 25 janvier ainsi que le jeudi 1^{er} février dans une salle mise à disposition par la commune et équipée de tapis de gymnastique. Or, l'intervention du 11 janvier n'a pu avoir lieu et il est prévu qu'elle soit reportée au 8 février, d'où le présent avenant, le coût par intervention restant inchangé.

Le conseil municipal approuve alors à l'unanimité les termes de cet avenant et autorise madame le Maire à le signer.

3/ Reconduction des contrats de suivi des progiciels avec la société Berger-Levrault

Madame le Maire rappelle que la commune utilise des progiciels Berger-Levrault et indique que deux contrats sont à reconduire pour la période 2018-2020, l'un concernant l'assistance à l'utilisation du système d'exploitation Windows 7 professionnel, Windows 2008 serveur et Windows 2012 serveur, l'autre pour le « pack e.magnus » pour un coût annuel respectif de 90,53 € HT et 1 090,79 € HT.

Le conseil municipal approuve alors à l'unanimité les termes de cet accord de reconduction et autorise madame le Maire à le signer.

4/ Contrat d'assurance du personnel des collectivités

Madame le Maire rappelle que la commune a passé contrat avec Groupama Rhône-Alpes-Auvergne pour garantir la rémunération des agents affiliés à la CNRACL dans les cas de maladie et accidents de la vie privée, longue maladie et longue durée, maternité et adoption, accident imputable au service et maladie professionnelle, décès. Ce contrat étant venu à échéance, il convient de passer convention en vue de son renouvellement pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, le coût annuel de la cotisation étant de 7 329,43 €.

Le conseil municipal approuve alors à l'unanimité les termes de ce contrat et autorise madame le Maire à la signer.

5/ Contrat de partenariat entre la commune et le département de la Loire pour le fonctionnement de la bibliothèque

Madame le Maire indique que la direction départementale du livre et du multimédia du département de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement des bibliothèques municipales par :

- l'expertise et les conseils techniques,
- l'offre de formation,
- l'ingénierie culturelle et les outils d'animation,
- l'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques).

Elle ajoute que ce partenariat est conditionné par la signature d'une convention précisant les engagements respectifs de la commune et du Département et donne lecture des points essentiels de la convention proposée dont les dépenses restant à la charge de la commune correspondant entre autres aux frais de déplacement liés à l'activité, à la mise en place d'un programme d'animations sur la base d'au moins un temps fort annuel et à la prise en charge de la logistique, de la communication et de l'assurance des matériels d'animation.

Sans nier l'intérêt de cette convention, Louis BESSON regrette que restent tant de dépenses à la charge de la commune alors qu'une convention de mutualisation a été passée avec la communauté de communes.

Le conseil municipal approuve cependant à l'unanimité les termes de cette convention et autorise madame le Maire à la signer.

6/ Adhésion de la commune à la compétence optionnelle du syndicat d'énergies de la Loire (SIEL) « Étude prospective d'aménagement du territoire » (EPAT)

Madame le Maire indique que la compétence optionnelle EPAT a été mise en place par le SIEL en 2011 et regroupe actuellement 128 communes. À ce jour, la commune de Tarentaise n'adhère pas à cette compétence technique optionnelle.

Madame le Maire décrit alors les avantages que donnerait l'adhésion à cette compétence mais conclut que, pas plus que les années précédentes, elle n'est favorable à sa souscription dont le coût lui paraît bien trop élevé eu égard aux bénéfices à en attendre.

Le conseil municipal se prononce alors à l'unanimité contre l'adhésion à cette compétence.

7/ Demandes de subvention concernant l'aménagement du nouveau cimetière et des travaux de voirie

Madame le Maire et Louis BESSON rappellent aux membres du conseil qu'ils ont reçu les éléments constituant un avant-projet sommaire des travaux à réaliser pour l'aménagement du nouveau cimetière et leur propose d'approuver ces documents et de faire les demandes de subvention correspondantes auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Département dans le cadre de l'enveloppe territorialisée, étant entendu qu'aucune subvention n'est envisageable pour ce projet de la part de la Région.

Le montant total de l'opération doit s'élever à 103 955 € hors taxes (95 500 € pour les travaux en tant que tels), une subvention de 30 000 € est demandée au Département et une subvention de 30 % du coût total de l'opération est demandée à l'État.

Le conseil municipal approuve alors à l'unanimité les éléments de l'APS et décide de faire les demandes de subvention sus-indiquées.

Une autre subvention est à demander au Département pour les travaux de voirie qui s'avéreront indispensables après que les tranchées réalisées route des Sagnes pour la liaison avec l'aqueduc des Sources auront été rebouchées. Le coût des travaux complémentaires correspondants se monte à 16 105 € hors taxes et la subvention sera au maximum de 60 % de ce montant.

Le conseil municipal décide alors à l'unanimité d'effectuer les travaux en question et de faire la demande de subvention correspondante.

8/ Restes à réaliser du budget 2017 sur le budget 2018 et ouverture de crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2018

Sur demande de madame le Maire, Louis BESSON indique que, pour tenir compte des subventions correspondant à des engagements de 2017 et des dépenses restant à réaliser pour les obtenir, il convient d'approuver les restes à réaliser suivants.

Dépenses restant à réaliser pour le budget communal

Solde facture Bonnet (rue Charles Exbrayat) : 3 738 € TTC

Recettes restant à réaliser pour le budget communal

Subvention rue Charles Exbrayat : 6 200 €

Subvention voirie 2017 : 12 300,60 €

Dépenses restant à réaliser pour le budget eau et assainissement

Solde VDI Aqueduc des Sources : 330 € HT

Solde BORNE TP Aqueduc des Sources : 9 530 € HT

Recettes restant à réaliser pour le budget eau et assainissement

Subvention Agence de l'eau Aqueduc des Sources : 29 748,75 €

Subvention Département Aqueduc des Sources : 39 665 €

Subvention Agence de l'eau Compteurs pour la mairie et compteurs de sectorisation : 14 795,78 €.

Louis BESSON indique aussi que, pour permettre de payer avant l'adoption du budget primitif les sommes dues, il convient de plus d'ouvrir par anticipation en dépenses :

- au chapitre 20 du budget communal, un crédit de 16 000 € TTC couvrant les études concernant l'emplacement du centre technique municipal et celles concernant le cimetière ;
- au chapitre 23 du budget communal, un crédit de 17 768,40 € TTC pour l'extension du réseau d'eau pluviale de la montée des Soleils de l'Automne ;
- au chapitre 23 du budget eau et assainissement un crédit de 4 385 € HT pour

l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement le long de la même voie.

Louis BESSON précise que ces ouvertures anticipées de crédit sont possibles parce que les sommes en sont inférieures au quart des sommes inscrites au budget de l'année précédente, non compris les dépenses de remboursement de la dette.

Madame le Maire propose alors d'approuver ces restes à réaliser et les ouvertures de crédits proposées, ce qui est fait à l'unanimité.

9/ Informations sur l'organisation de la semaine scolaire

Sur demande de madame le Maire, Michèle PEYRON indique que, concernant les rythmes scolaires pour l'année 2018-2019, une consultation de toutes les familles a été réalisée à laquelle toutes les familles ont effectivement répondu. Et, comme lors de la réunion qui avait eu lieu précédemment, les réponses se sont partagées par moitié entre celles souhaitant le maintien d'une semaine à quatre jours et demi et celles souhaitant le passage à la semaine de quatre jours. Le prochain conseil d'école, qui se réunira le 5 mars, devra donner un avis et la décision sera finalement prise par le conseil municipal dans la séance qui suivra. Michèle PEYRON signale que le délai pour répondre a été prolongé jusqu'au 5 juin mais qu'il est bon que les familles puissent prendre leurs dispositions suffisamment à l'avance.

Informations diverses

Michèle PEYRON indique que les congés de maladie des deux agents municipaux de l'école ont été prolongés, cela jusqu'en mars, et que les personnes qui les remplacent sont les mêmes que précédemment.

Elle indique qu'un volet a été posé le 31 janvier contre la baie vitrée qui avait été remplacée (avec un bas opaque) et qu'il faut installer des stores ou un système équivalent sur deux petites fenêtres. Un devis a été demandé pour cela mais son montant apparaît trop élevé : d'autres solutions vont être recherchées.

Constatant que tous les points de l'ordre du jour ont été examinés, madame le Maire décide de lever la séance : il est 21h50.

Affiché le 10 février 2018

Le Maire
Évelyne Estellé